SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 2230000: cp nationale des sports

En vigueur au 01/07/2018 (Dernière actualisation de la page 09/07/2019)

Adaptation revenu minimum moyen garanti des travailleurs accomplissant des prestations normales à temps plein.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. SALAIRE: REVENU MINIMUM MOYEN GARANTI

Revenu
Montant annuel
20400